

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 octobre 2010

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).
**Planification de la suite de l'audience en Phase 2, à compter du 17 janvier 2011 -
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, quant à la suite de l'audience en Phase 2 du présent dossier, à compter du 17 janvier 2011 :

- **Disponibilités : À toute date du 17 janvier 2011 au 28 février 2011 jusqu'à 15h00, sous réserve des autres dossiers de la Régie (dont les séances de travail à déterminer au dossier R-3693-2009 Phase 2). Nous serons indisponibles à partir de 15h00 certains de ces jours** Nous recommandons respectueusement à la Régie de prévoir, à partir du 17 janvier 2011, trois semaines consécutives en gardant, après chacun des deux panels comportant un expert de HQT, une journée libre (mais qui sera utilisée si nécessaire), ceci afin d'éviter que le débordement du contre-interrogatoire d'un expert de HQT ne compromette le calendrier des panels suivants. Nous recommandons de plus de prévoir 2 jours ouvrables sans audience entre la fin de la preuve et le début des plaidoiries, afin de permettre à chacun d'intégrer en plaidoirie les transcriptions de la fin de la preuve.

- **Mise à jour de la preuve écrite de SÉ-AQLPA** : Il y aura lieu de déposer au cours des prochaines semaines une version re-révisée du rapport d'expertise mis en preuve par SÉ-AQLPA car celui-ci avait omis d'intégrer la plus récente mise à jour de l'Appendice C-1 proposé par HQT. De plus, nous envisageons de déposer comme pièces certaines des références qui sont déjà citées dans notre rapport.
- **Contre-interrogatoires par SÉ-AQLPA** : Hydro-Québec sur le seul thème 10 (20 minutes) et environ 5-10 minutes par autre participant ayant déposé une preuve. Le tout sujet à ajustement après que la preuve présentée en audience aura été entendue.
- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Panel de Monsieur Jean-Claude Deslauriers et Monsieur Jacques Fontaine (témoins-experts). Durée prévue de 50 minutes. Une partie du témoignage oral de M. Deslauriers sera confidentiel car celui-ci aura à répliquer à certains propos émis par les témoins de HQT en audience au sujet de la portée des études de planification de réseau déposées à titre confidentiel par HQT dans des dossiers selon l'art. 73 LRÉ.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Plaidoirie orale de 1h15 minutes. Celle-ci pourra être accompagnée d'un plan de plaidoirie écrit.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.